



SORTIES DE PECHE REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION PECHE DU CNHM 2026

Il s'agit de sorties de pêche conviviales,

- 1 .** Les sorties de pêche sont ouvertes à toutes les personnes ayant un permis de pêche valide.
- 2.** Les sorties de pêche sont gratuites pour les personnes ayant cotisé au CNHM (contribution de 42€/an).
Pour les personnes n'ayant pas cotisé au CNHM, une participation de 15€ sera appliquée à chaque sortie de pêche.
- 3.** Les sorties de pêche sont principalement en bateau mais peuvent aussi se faire du bord.
- 4.** Le nombre de cannes à pêche est de 4 maximum par pêcheur si la situation le permet.
- 5.** Chaque participant doit se présenter à la cabane des pêcheurs du Sandre Hourtinais aux heures initialement prévues afin de s'inscrire et de recevoir une plaquette portant un numéro pour pouvoir prendre les photos des poissons remis à l'eau (maille inversée et/ou quotas dépassé, no kill).
L'heure de fin de la sortie pêche est 11h30, voir 11h45 en octobre et novembre,
- 6.** La mesure des poissons se fait devant la cabane du CNHM entre 11h45 et 12h par une personne de l'organisation. Toutefois, la photo de poisson est recevable si elle est prise avec le poisson, le numéro sur la plaquette fournie et la mesure visible sur un mètre, Cette mesure du poisson s'effectue de sa bouche fermée jusqu'au bout le plus long de sa queue.
- 7.** Selon la réglementation fédérale, le prélèvement des carnassiers est limité à 3 carnassiers dont 2 brochets par pêcheur.
Au-delà, **la photo est obligatoire** : les poissons seront bien comptabilisés et devront être obligatoirement remis à l'eau.

Les brochets > à 80 cm (maille inversée) seront pris en photo pour être comptabilisés et devront être obligatoirement remis à l'eau,

8. Le classement se fait aux points et au nombre de poissons en cas d'égalité.
Les 3 premiers pêcheurs seront identifiés et seront répertoriés pour le classement annuel.

9. Les poissons pris en compte pour le classement sont : Brochets, perches, sandres, silures et black-bass (à partir du 15/06 ouverture)

POISSONS	TAILLES MINIMALES	COEFFICIENT	POINTS MINIMUM
Brochet	60 cm	1	60
Sandre	50 cm	1	50
Silure	70 cm	0,5	35
Perche	30 cm	1	30
Black-bass (à partir du 15/06/2024)	40 cm	1	40

10. Les lots seront remis suite à un tirage au sort

Le nombre de lots remis (maxi 4 bons d'achat de la Ferme de Lizan) sera relatif au nombre de pêcheurs sur le podium et uniquement pour les personnes présentes à la remise des lots.

Les autres pêcheurs auront un lot de consolation.

11. Nous serons amener à prendre des photos des poissons et des participants des sorties de pêche afin de les diffuser à l'assemblée Générale (prévue à chaque début d'année civile) et à des fins liées à l'association (non commerciale).

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, nous considérons que vous nous autorisez à prendre des photos cependant nous vous laissons le soin de revenir vers nous en cas d'opposition.

12. Les dates des sorties de Pêche sont indiquées sur le site internet du CNHM et seront communiquées par mail et/ou SMS.